



**FNASCE**

couleur passion

# RALLYE NATIONAL CULTUREL

Une exposition pour nos artistes  
Une découverte pour nos adhérents  
Un challenge plein de surprises

GUIDE  
D'ORGANISATION

## CONCEPT

Ce rallye a pour objectif de faire découvrir un site à travers différentes épreuves sportives et culturelles à nos adhérents et aux ayants droit. Il sera organisé par une ASCE ou une URASCE sous l'égide de la FNASCE.

Il se déroulera sur un week-end.

Les épreuves seront les suivantes :

- un jeu de piste, qui conduira les participants à se rendre sur des lieux culturels
- divers défis sportifs et culturels seront proposés (exemples : karaoké, jeux de sociétés, la photo la plus insolite de la région, etc.). Ces épreuves se dérouleront par équipe. Celle-ci sera constituée de 2 à 5 personnes maximum.
- une exposition d'oeuvres artistiques sera également mise en place. (les oeuvres exposées par les participants apporteront des points supplémentaires à l'équipe).

L'ASCE ayant obtenu le total de points le plus élevé lors de ces épreuves sera déclarée gagnante.

Le programme pourrait être le suivant :

Vendredi soir :

- Arrivée des participants,
- Accueil des participants et mise en place de l'exposition des oeuvres
- Diner
- Soirée animations (défis musicaux, karaoké, défis de table, autres...)

Samedi :

- Début du rallye
- Déjeuner
- Fin de rallye
- Soirée de Gala

Dimanche :

- Visite culturelle
- Résultats et remise des prix
- Déjeuner et départ des participants

## **ORGANISATION**

### **QUI et COMMENT**

L'organisation du rallye culturel doit se faire en étroite collaboration entre une ASCE ou une URASCE et la Commission Permanente Culture (qui désignera son *ou* ses représentants). Cette collaboration permet d'apporter aide et soutien à (aux) organisateur(s).

### **LE LIEU**

Il doit être de qualité et adapté à ce genre d'événement.

Il sera proposé à la CPC qui examinera avec les responsables locaux les possibilités offertes par celui-ci.

### **LA DUREE**

Du vendredi soir au dimanche après le déjeuner, et comme toutes manifestations de ce type, il convient de l'adapter selon les besoins.

### **LES OEUVRES**

En cas d'exposition les œuvres proposées par les ASCE ou les URASCE doivent répondre à un certain nombre de critères, dont ceux de la qualité et de la diversité.

Chaque œuvre proposée donnera lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, transmise dans les temps impartis à l'association organisatrice permettant de mettre en place son exposition.

Le transport des oeuvres restera à la charge et sous la responsabilité de l'ASCE ou l'URASCE qui propose l'oeuvre.

### **ASSURANCE**

Les locaux devront être conformes aux normes de sécurité et correctement assurés. Un éventuel avenant peut être nécessaire à notre contrat d'assurance fédérale. Celui-ci sera pris en charge administrativement et financièrement par la fédération.

La FNASCE est titulaire d'un contrat «responsabilité civile» couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en «individuel accident» dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du rallye, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en «individuel accident» dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

## **INAUGURATION DU RALLYE**

Elle sera organisée en étroite collaboration avec les membres de la CPC.

La liste des invités sera arrêtée conjointement avec la Présidente de la Fédération et du (de la) Président(e) de l'ASCE organisatrice ou du (de la) Président(e) de l'URASCE organisatrice.

Selon les personnalités à inviter, l'expédition se fera par la FNASCE ou l'organisation locale.

## **LE RALLYE**

Ce rallye culturel proposera différentes énigmes ou défis permettant d'accéder à différentes étapes. Des indices de rattrapages permettront aux concurrents de retrouver les points de contrôles obligatoires.

## **DEPLACEMENTS**

Ils pourront être de tous types mais écolo : pédestre, cyclo, transports en commun, co-voiturage, etc.

Pour chaque défi ou épreuve l'ASCE ou l'URASCE organisatrice expliquera les règles des jeux et fournira un plan d'orientation.

## **ARBITRAGE**

Il sera fait par les organisateurs en collaboration avec la Commission Permanente Culture de la FNASCE.

## **RECOMPENSES**

La FNASCE se chargera du trophée fédéral qui sera remis en jeu lors d'un prochain rallye.

Les coupes, médailles ou autres récompenses (exemple : un guide touristique de la région) sont laissées aux soins de L'ASCE ou l'URASCE organisatrice.

## **PUBLICITE**

- au niveau national : Une publicité sera faite auprès des ASCE par la FNASCE,
- au niveau local : Elle sera faite par les organisateurs.

## **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au rallye implique l'accord que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

## **DOSSIER D'INSCRIPTION ET BUDGET**

Pour cet événement national organisé avec l'appui d'une ASCE ou d'une URASCE, les organisateurs locaux établiront un dossier d'inscription et un budget prévisionnel incluant toutes les prestations nécessaires à son bon déroulement. Une convention sera cosignée entre la FNASCE et l'ASCE ou l'URASCE organisatrice. Une aide financière de la FNASCE pourra être attribuée à l'ASCE ou l'URASCE organisatrice (voir tableau des aides) 50 % du montant après signature de la convention et le solde sera versé au vu du bilan moral et financier de cet événement.

L'ASCE ou L'URASCE organisatrice réalisera à l'issue du rallye, un document relatant tous les aspects de la manifestation y compris un exemplaire de tous les documents émis, courriers divers, reportage photos et le bilan financier. Une communication sur l'événement pourra être faite sur le site de la FNASCE et/ou le site intranet de l'ASCE.

Ces documents pourront servir de base de travail à d'autres ASCE qui voudraient tenter l'aventure.

Une présentation de ce rallye pourrait se faire aux journées DASCE.